

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION TEMPORAIRE D'APPAREIL DE LEVAGE

GRUE A TOUR CAMION GRUE

SURVOL DU DOMAINE PUBLIC

- Nouvelle installation
 Demande de prorogation

Maître d'ouvrage :
Je soussigné :
Représentant de la société :
Demeurant :
N° SIRET :
☎ :
@ :
Nom et numéro de téléphone de la personne joignable 24/h/24 et 7j/7 en cas d'urgence :
.....

Sollicite l'autorisation de montage d'une grue, d'un camion grue,

De marque :
Type :
N° de série ou d'immatriculation :
Fixe mobile
Dans la voie public privée :
Dans la propriété public privée :
En bordure de la voie publique :

CARACTERISTIQUES DIMENTIONNELLES

Référence sur le plan	Marque	Model	Longueur		Hauteur sous crochet (1)			Hauteur au-dessus du plus haut immeuble survolé (2)
			Flèche	Contre-flèche	Sans ancrage ni haubanage		Avec ancrage au bâtiment ou haubanage	
					Sur châssis avec lest	Sur tronçon scellé dans le sol		
A	Engin 01							
B	Engin 02							
C	Engin 03							
D	Engin 04							

(1) Indiquer la hauteur sous-crochet dans la colonne correspondant au mode d'implantation.

(2) Cette hauteur ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

APPAREILS DONT LES AIRES D'EVOLUTION SE RECOUPENT

Référence sur le plan		Distance entre fûts (3)	Distance verticale entre flèches (4)
A	Engin 01		
B	Engin 02		
C	Engin 03		
D	Engin 04		

(3) La distance minimale entre deux fûts sera au moins égale à la longueur de la flèche, augmenté de deux mètres, qui par sa hauteur, serait susceptible de rencontrer le fût de l'autre appareil.

(4) Il s'agit de la distance verticale entre le point le plus bas (crochet ou contre poids) de la flèche la plus haute et le point le plus haut de l'autre flèche. Cette distance ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

Hauteur totale :
Altitude au pied de la grue (niveau NGF) :
Altitude au sommet de la grue (niveau NGF) :

Cet appareil sera implanté à compter du :
Pour une durée prévisionnelle d'utilisation de :
Sur le chantier sis :
Le chantier consiste en la construction la surélévation l'extension d'un bâtiment Autre :
Ayant pour objet PC DP AT n° :

Le Maître d'œuvre de l'opération est :
Représenté par :
Demeurant :
☎ :
@ :

Ce chantier a / n'a pas fait l'objet d'une autre demande d'autorisation de montage, et il est / n'est pas prévu l'implantation future d'autres appareils. Il existe / n'existe pas d'autres appareils implantés à proximité du chantier (rayer les mention inutile).

Remarques importantes :

- Les charges ne doivent pas passer au-dessus de la voie publique ou d'une propriété privée sans autorisation express et écrite du propriétaire de la zone survolée.
- Ne pas utiliser dans la mesure du possible une grue disproportionnée à l'importance du chantier,
- Toute demande doit être faite au minimum 4 semaines (24 jours ouvrables) avant la date souhaitée de montage,
- La demande de mise en service doit être faite sur le formulaire « Grue – Mise en service »,
- Les arrêtés de montage et de mise en service ne valent pas arrêté de circulation ou de stationnement qui devront être demandés à part ainsi que les demandes de convois exceptionnels,
- Tout dossier incomplet dans les délais impartis sera refusé, une nouvelle demande devra être déposée,

Ayant pris connaissance des prescriptions ci-dessus,

Je soussigné,,
(Nom et qualité du signataire)

Certifie exact les renseignements figurant à la présente demande

A....., Le.....
(Cachet de l'entreprise)

Signature

Ce formulaire est à renvoyer par courrier à :

Direction des Services Techniques

Service Voirie

22, rue des Cailles

78420 Carrières-sur-Seine

Tel : 01 39 57 15 46

Ou par courriel à :

dst@carrieres-sur-seine.fr